

## Un, dix, cent Verbois!

Parler de politique de l'énergie, c'est admettre deux faits : nos besoins en énergie vont doubler d'ici 10 ans ; pour satisfaire cette demande accrue, l'électricité s'imposerait qui, au niveau de l'utilisation, est la forme d'énergie la moins polluante. Or, pour pallier l'épuisement des potentialités hydrauliques de la Suisse, il ne reste, en fait de solutions à court terme, que les centrales thermiques alimentées par des produits pétroliers ou les centrales nucléaires. Officiellement, ces dernières ont eu la préférence ; indépendance nationale oblige (vis-à-vis des pays du Proche-Orient, par exemple) ! Qu'en penser ?

Premier temps de la réflexion, évaluation de l'urgence des besoins en énergie. Pour faire face à la croissance de la consommation énergétique, nous n'avons plus à notre disposition, pour 15 ou 20 ans, que l'énergie nucléaire. L'énergie solaire ou géothermique, la récupération de l'énergie thermique des centrales, c'est de la musique d'avenir ! Une prospection dans ces domaines est pourtant nécessaire pour éviter de vivre uniquement sur l'espoir de résoudre les problèmes techniques posés par les centrales.

Deuxième temps de la réflexion, la comparaison avec le reste du monde occidental dont nous suivons la politique générale. La puissance nucléaire installée, 23 milliers de mégawatts en 1970, va passer à 300 milliers en 1980 (soit 25 % de la production électrique dans les pays développés). Cette multiplication par 10, puis par 3 ou 5 dans la décennie suivante, est source de risques accrus. Autant il y a peu d'arguments (mis à part ceux touchant l'implantation, cf. notre dossier) à opposer, à notre avis, à la construction d'une centrale nucléaire, autant les problèmes de sécurité lors de pannes graves, de transport et de stockage du combustible usé, deviennent lancinants, faute de solutions claires, pour 30 à 50 fois plus de centrales.

Il ne s'agit pas de multiplier les images apoca-

lyptiques, mais de poser quelques questions claires :

— Les autorités fédérales de contrôle sont-elles suffisamment fortes pour résister à la tentation d'assouplir les normes de sécurité ?

— Si l'espoir est réel de résoudre les problèmes techniques posés par le stockage des déchets radioactifs, pourquoi un plan à long terme n'est-il pas clairement formulé ?

— Bien que la Suisse ne soit pas directement touchée par le problème du stockage (puisque les déchets apparaissent lors du traitement chimique du combustible usagé en Allemagne ou en Angleterre), pourquoi les autorités fédérales n'entreprennent-elles pas une action vers une solution européenne ?

— Pourquoi la Confédération n'aurait-elle pas un rôle plus actif en matière de politique énergétique et dans le choix optimum des sites de centrales nucléaires en particulier ? Exemple : Verbois, comme toute centrale nucléaire, pose un problème d'aménagement du territoire. Les conditions de base paraissent remplies : présence de grandes quantités d'eau non polluées (le Rhône), proximité de grands consommateurs (Genève, Lausanne, le Super-CERN) ; mais la région genevoise, déjà saturée, peut-elle accueillir un surcroît d'activité économique (nouvelles industries attirées par le bas prix de l'énergie) ?

Verbois est-il, dans cette perspective, acceptable ? On peut répondre « non » dans l'espoir de poser le problème énergétique dans son ensemble ; mais le risque n'est-il pas alors trop grand d'entretenir notre crainte innée de l'avenir en oubliant qu'il s'agit de changer notre mode de vie et nos habitudes économiques ? Conscients également qu'il s'agit avant tout de sensibiliser l'opinion publique à l'urgence et à l'importance extrême de l'enjeu, nous concluons quant à nous « oui, mais... » à une condition essentielle : avant même la mise en chantier vers 1975, des réponses satisfaisantes devront être données aux questions soulevées ici.

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand  
No 214 8 février 1973  
Dixième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 33 francs

Administration, rédaction :  
1002 Lausanne, case 1047  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier  
Claude Bossy  
Jean-Claude Favaz  
Jean-Pierre Ghelfi  
Bernard Sadoulet

## La boîte de Pandore des temps modernes

*En ouvrant ce dossier technique sur un sujet donnant lieu à un débat pour le moins confus, il convient de rappeler un fait élémentaire.*

*N'est pas scientifique ce que dit un savant — fût-il Prix Nobel — mais ce que la communauté scientifique accepte comme vrai. L'accord ainsi réalisé reste pourtant sujet à caution : cette « communauté » peut être en grande part inconsciente des vrais problèmes et l'a sans doute été en ce qui concerne les applications civiles de l'énergie nucléaire, vic-*

*time de sa volonté inconsciente de se racheter après Hiroshima !*

*Les cris d'alarme de certains scientifiques ou techniciens, doivent être considérés comme tels, c'est-à-dire comme des contributions, qui ne seront pas forcément retenues, au progrès d'une connaissance qui restera toujours imparfaite.*

*C'est ce consensus et ces questions encore ouvertes que nous essayons de résumer à propos des centrales nucléaires.*

### L'atome au secours...

#### PUISSANCE NUCLÉAIRE INSTALLÉE

	1970	1975	1980	1985
Suisse	* 0,3	1,4	2,7 - 4	
Europe (OCDE)	10	39	105	200
Monde occid.	23	115	300	600

\* Unités = milliers de mégawatts (à titre de comparaison, la puissance hydroélectrique suisse actuelle est de 9,7 milliers de mégawatts).

### ...de la fée électricité

#### CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

	Pourcentage	Taux de croissance
Consommation domestique + artisanat	52 %	5,8 % par an
Transports	8 %	0,3 % par an
Industrie	40 %	3,6 % par an

Sources : Annuaire statistique de la Suisse en 1972, « Energies et Pétrole », Etude DAFSA, 1<sup>er</sup> trimestre 1972

## 1. Pollution radioactive : difficile à saisir

Les deux effets potentiels des rayonnements sont d'une part les mutations génétiques, d'autre part l'augmentation des cancers et des leucémies. La mise en évidence de ces effets est difficile dans le cas des effluents radioactifs des centrales nucléaires : nous vivons dans une ambiance naturellement radioactive et recevons 150 millirems (l'unité de mesure adéquate !) en moyenne sans compter 60 millirems du fait des observations médicales aux rayons X.

La réalité des mutations génétiques n'a jamais pu être prouvée sans ambiguïté, même dans le cas d'irradiation massive comme à Hiroshima ou Nagasaki (étude de la commission américano-japonaise Atomic Bomb Casualty Commission). Quant à l'augmentation des cancers et des leucémies, l'hypothèse la plus pessimiste défendue aux Etats-Unis suppose en fait qu'il n'y a pas de seuil minimum et que les effets sont proportionnels aux doses reçues. Selon cette estimation, un doublement du rayonnement ambiant (plus exactement 170 millirems en plus, une dose qui cor-

respond aux premières normes fixées par l'Atomic Energy Commission, voir DP 213) augmente de 1 à 5 % le nombre de nouveaux cancers et leucémies par an dont la fréquence est d'à peu près 2,8 pour mille. Pour l'instant le débat reste académique puisque les centrales actuelles ne provoquent une augmentation de la radioactivité que de 1 millirem dans leur voisinage immédiat et, de fait, après la révision par l'Atomic Energy Commission (AEC) des normes de sécurité, ramenées à 5 millirems par an, la controverse à ce sujet a pris fin aux Etats-Unis.

Il reste néanmoins que les usines de retraitement des combustibles usés, dont il n'existe que quelques exemplaires dans le monde sont assez « sales » à cause du dégagement de krypton 85 et de tritium.

Plusieurs estimations montrent que si l'on veut rester au-dessous d'une confortable limite tout en maintenant le rythme de croissance des centrales nucléaires, des mesures doivent être prises ; celles-ci ne semblent pas d'ailleurs techniquement impossibles et seraient d'un coût minime lorsqu'il est rapporté au kilowatt-heure (fraction de centime).

## 2. La sécurité des réacteurs : encore du travail pour préciser les risques

Si l'on peut conclure à l'absence de danger en régime normal d'une centrale nucléaire, autrement plus sérieux apparaissent les problèmes de sécurité en cas de pannes graves. Contrairement à ce que l'on peut penser, il ne peut s'agir de l'explosion à la manière d'une bombe de la centrale qui est par conception intrinsèquement stable, mais d'une excursion en température qui peut amener la rupture de canalisations de vapeur, faire perdre le réfrigérant et libérer, s'il fond, une partie du combustible radioactif dans l'atmosphère.

Toute la discussion porte sur la détermination de la probabilité d'accidents graves et là nous rencontrons trois problèmes :

1. Pour abaisser suffisamment la probabilité d'accident grave, on multiplie les systèmes de sécurité ; il y en a généralement deux complètement indépendants. Effectivement, en 1970, un des deux systèmes de sécurité du réacteur Hanford N aux Etats-Unis n'a pas fonctionné et c'est le second système qui a empêché l'incident. Grâce à cette double sécurité, 90 centrales nucléaires de puissance existant aux Etats-Unis ont fonctionné

---

*On estime qu'une centrale thermique de 1000 mégawatts disperse dans l'atmosphère, outre du gaz carbonique, 170 milliers de tonnes de polluants divers (SO<sub>2</sub>, NO, poussières etc...) lorsqu'elle fonctionne au charbon, 70 avec du pétrole et 30 avec du gaz naturel !*

*Ainsi une centrale au pétrole de cette puissance contribuerait à 0,6 % de la pollution totale de l'air aux Etats-Unis qui, d'après le « National Research Council Committee » (spécialisé dans l'étude de la pollution), coûte 13 milliards de dollars et causerait 20 000 morts par an.*

---

pendant 650 années-réacteurs sans accident sérieux et l'on peut dire que la sécurité, en régime normal, des centrales nucléaires n'a pas d'équivalent dans d'autres domaines.

Cependant, en cas de grande catastrophe naturelle, tremblement de terre par exemple, ou d'acte de guerre, la probabilité de défaillance simultanée des deux systèmes augmente énormément. Et le risque de ce type d'événements est très difficile à évaluer.

2. Une partie des systèmes de sécurité de certaines centrales pourrait ne pas être efficace : il s'agit du système de refroidissement d'urgence qui est chargé de refroidir le cœur du réacteur en cas de perte totale du réfrigérant. Plusieurs experts sérieux estiment que les systèmes actuels sont insuffisants et qu'en conséquence on ne peut

en dernière extrémité que compter sur l'étanchéité relative de la coquille d'acier abritant le réacteur pour limiter le rejet de matières fissibles dans l'atmosphère.

3. Les problèmes de sécurité sont sans cesse compliqués par l'augmentation de puissance des centrales, que l'on doit à des raisons économiques et qui conduit à des problèmes sans cesse nouveaux : plus grande proportion du réacteur à haute densité d'énergie, augmentation des effets de dégradation des matériaux par les rayonnements.

Ainsi Westinghouse a remarqué dans ses réacteurs récents (en particulier à Beznau, en Suisse) l'apparition de vides inattendus dans les barres de combustibles. Cela n'a sans doute pas grande importance dans le fonctionnement normal du réacteur, mais peut diminuer dramatiquement les marges de sécurité en cas d'incident grave : on tente dans ce cas de limiter les risques en faisant fonctionner le réacteur à mi-puissance.

## Les grands types de centrales nucléaires

1. *Les centrales classiques.* Alors que la France, la Grande-Bretagne et le Canada ont opté pour des filières à uranium naturel (filières gaz-graphite ou eau lourde), la Suisse a opté pour la filière américaine à uranium enrichi et eau légère : à Mühleberg réacteur à eau bouillante, à Beznau réacteur à eau pressurisée.

2. *Les centrales de l'avenir.* On prépare des réacteurs à gaz à haute température qui présenteront un meilleur rendement et dont le combustible reviendra meilleur marché. On développe également les réacteurs surgénérateurs où du plutonium sert de catalyseur pour « brûler » l'ensemble de l'uranium (au lieu de

Il reste donc encore beaucoup à faire pour préciser les risques et définir les normes adéquates. Ceci demande une recherche assez libre pour résister aux pressions des constructeurs et des entreprises productrices d'électricité.

Malgré cela, on pense généralement que les normes de sécurité sont suffisantes pour une centrale isolée ; une raison à cela, on compte sur un facteur 100 ou 1000 de marge. En revanche, si l'on multiplie le nombre des centrales par 20 ou 50, tant que subsistent de telles incertitudes, on ne peut se contenter, à notre avis, des mêmes critères de sécurité comme il serait légitime de le faire si les risques étaient simplement locaux : des superficies allant de celle de la Suisse à celle de la France peuvent être menacées en cas d'accident grave et les risques nous paraissent devoir être divisés dans une proportion analogue à l'augmentation du nombre des réacteurs.

● Suite du dossier en page 4

1 % actuellement). Si les réserves d'uranium représentent effectivement quelque 20 années d'approvisionnement des centrales classiques (d'autres auteurs parlent du double ou du triple), de tels réacteurs sont indispensables si l'on veut encore utiliser l'énergie nucléaire à la fin du siècle. Mais les problèmes de sécurité et de stockage du combustible usé sont ici beaucoup plus aigus !

3. *La fusion nucléaire.* On peut, si l'on obtient des densités et des températures suffisamment grandes pendant suffisamment longtemps, fusionner des noyaux légers avec un énorme dégagement d'énergie, pratiquement sans problème de déchets radioactifs. Malheureusement les difficultés sont encore considérables et les experts n'en prévoient pas l'exploitation commerciale avant l'an 2000.

## DOSSIER DE L'ÉDITORIAL (suite)

Le problème enfin paraît encore plus considérable pour les réacteurs surgénérateurs pour lesquels entreront en ligne de compte, à partir de 1985, des températures beaucoup plus proches de celle de fusion du combustible !

### 3. Stockage des déchets : trouver d'urgence une solution efficace

Les barres d'oxyde d'uranium du cœur des réacteurs doivent être traitées régulièrement (au moins une fois tous les quatre ans) afin de séparer l'uranium qui y est encore contenu des déchets radioactifs. Ceci se fait, et se fera, dans un petit nombre d'usines seulement (le combustible suisse est traité en Angleterre) ce qui impose des transports importants de matières radioactives. Si cela ne pose guère de problèmes actuellement, cela en posera vite : ainsi en l'an 2000 on prévoit, pour les seuls Etats-Unis, 12 000 trajets de 1500 km chacun, et l'on peut s'attendre à 12 accidents dont 1 pour mille vraiment grave ! Là encore les surgénérateurs posent des problèmes plus sérieux que les centrales classiques, car leurs résidus contiennent du plutonium en relativement grande quantité. Or c'est à la fois l'un des corps radioactifs les plus dangereux, à décroissance lente (24 000 ans) et un corps hautement apprécié pour la fabrication des bombes, ce qui fait redouter aux experts des détournements et des tentatives de chantage qui peuvent poser des problèmes de police délicats.

Reste aussi à stocker les déchets de façon définitive : pour le moment on les entasse auprès des usines de retraitement en attendant de trouver un moyen pour que, même si les fûts contenant les déchets de haute activité se fissurent, la biosphère ne soit pas contaminée. L'espoir des techniciens

repose dans la vitrification des déchets et l'utilisation des mines de sel : le fait que le sel est encore là prouve que pendant des milliers d'années il n'y a pas eu d'infiltration d'eau et qu'il y a de fortes chances pour que les déchets soient définitivement soustraits au monde extérieur (ce qui pourrait exiger une surveillance constante pendant les centaines d'années à venir).

L'Allemagne dispose d'un dépôt en mine de sel et les Etats-Unis pourraient aussi avoir un tel dépôt s'ils n'avaient commis la « maladresse » de proposer un site au Kansas truffé de trous datant de la recherche du pétrole !

Nous prenons un risque mesuré en nous engageant dans le programme nucléaire de cette décennie avec cette seule promesse de solution

---

*Aux termes de la loi atomique, la Confédération, à savoir le Département fédéral des transports et communications et de l'énergie, a la compétence de délivrer des autorisations pour les centrales nucléaires en ce qui concerne la sécurité (emplacement, construction, exploitation). En ces matières, elle est assistée par la Commission pour la sécurité des installations atomiques qui s'appuie à son tour sur la Section pour la sécurité des installations atomiques, rattachée à l'Office fédéral de l'économie énergétique. Selon la procédure établie, le canton concerné donne un préavis sur la demande d'autorisation. La surveillance de la radioactivité est du ressort de la Commission fédérale de la radioactivité, subordonnée au Département fédéral de l'intérieur.*

---

technique. S'engager plus avant et prévoir un autre décuplement de la puissance nucléaire installée serait folie avant d'avoir la réponse sur ce chapitre qui est l'une des clefs de l'exploitation de l'énergie nucléaire. Une raison de plus pour prospecter parallèlement d'autres moyens de production d'énergie.

## Bibliographie

*Quelques résumés honnêtes des problèmes :*

- « *L'Institut de la Vie et l'Energie nucléaire* » (Genève, octobre 1972, 1211 Genève 1, case postale)
- Y. Le Henaff : « *La pollution radioactive* » diffusé par « *Survivre et vivre* » (5, rue Thorel, 75002 Paris, 2 FFr.)
- A. M. Weinberg : « *Social Institutions and Nuclear Energy* », *Science*, vol. 177 (1972) p. 27

## CHAMBRES FÉDÉRALES

### Les statistiques du député Nægeli

Surprise au Service de documentation de l'Assemblée fédérale : le député « républicain » Nægeli, médecin de profession, souhaiterait, « pour des besoins statistiques », recevoir la liste nominative de tous les fonctionnaires supérieurs (classes 7 et au-dessus). Environ dix mille personnes.

Pour chacun d'eux, il demande que soit indiqué notamment leur salaire actuel, leur confession, la date éventuelle de leur naturalisation, le moment auquel ils ont été engagés et dans quel département, ce qu'ils faisaient avant d'entrer à la Confédération et combien ils gagnaient alors ?

Pour répondre à une telle demande, chaque fonctionnaire devrait être interrogé personnellement. Tant qu'à faire, pourquoi M. Nægeli n'a-t-il pas demandé à pouvoir disposer des dossiers du Procureur général de la Confédération ou de ceux du Département militaire ?

Mais peut-être ces dossiers sont-ils incomplets pour établir un fichier « républicain » !

## «Le» roman à l'écran

Suite des Thibault à la TV.

L'adaptation est d'un homme qui est lui-même écrivain, et remarquable, Louis Guilloux, l'auteur de Batailles perdues (qu'il faudrait relire, car il nous concerne particulièrement). Et qui plus est, proche de Martin du Gard, avec lequel il a plus d'une « affinité élective »...

Pourtant, de ce roman qui demeure à mes yeux « le » roman, celui que je voudrais avoir écrit, celui que je voudrais récrire, que demeure-t-il ? Une première moitié — les trois premiers épisodes, jusqu'à la mort du père — honnête, parfois même excellente, avec de bons interprètes et bien dirigés : Vanel dans le rôle du père, Sarah Brook dans le rôle de Rachel, pour ne rien dire des rôles principaux d'Antoine et de Jacques (respectivement Philippe Rouleau et Yvan Erimichoi, puis François Dunoier). Pour ne rien dire non plus d'une admirable Jenny. Pourtant, même dans cette première moitié, réalisée par André Michel, quelle perte de substance humaine ! Et par exemple ce qui touche à la vie professionnelle — en l'occurrence celle du docteur Antoine Thibault — qui est une part essentielle du roman (et qui est, le voulions-nous ou non, une part essentielle de nos vies) n'apparaît guère que dans deux épisodes, dont l'intérêt primordial est ailleurs : l'opération de la petite nièce de Charles (mais nous sommes retenus d'abord par l'apparition de Rachel) et la mort du père (mais de nouveau, c'est autre chose qui nous attache).

Répetons-le cependant : ces trois premiers épisodes sont honnêtes, et même souvent bons. André Michel fait preuve des mêmes qualités que Martin du Gard : sobriété, mesure, conscience professionnelle, goût du travail fini et soigné.

Avec Alain Boudet, responsable de la seconde partie (Eté 14 et l'Épilogue), tout change hélas et tourne à la catastrophe. Les raisons n'en sont que trop visibles, qui sont « morales » et qui ont

nom « suffisance », persuasion de pouvoir faire mieux que le très grand écrivain que l'on est supposé adapter, incapacité de faire silence devant une œuvre, d'écouter ce qu'elle peut avoir à dire. Par désir, sans doute, de « s'exprimer », de laisser libre jeu à sa « créativité » (supposée). Et je te multiplie les recherches esthétiques absolument gratuites, les « travellings » et les « zooms » et les images renversées Dieu sait pourquoi (encore que ça m'étonnerait bien qu'il sache !), et les séquences accélérées aux fins de produire un effet comique qui n'est que grotesque. Et les manipulations et les adjonctions (Antoine mourant chez M<sup>me</sup> de Fontanin ; Jacques mortellement blessé avec des menottes aux poignets). Et

les scènes capitales ratées autant que faire se peut, si bien que les manifestations contre la guerre prennent l'allure dérisoire de telle manifestation « de masse » de groupuscules. Et la dernière scène, celle du suicide d'Antoine, incomparable dans sa pudeur et sa discrétion : « Lundi, 18 novembre 1918, 37 ans, 4 mois, 9 jours. Plus simple qu'on ne croit. Jean-Paul. » dans laquelle s'expriment à la fois le pessimisme désespéré de Martin du Gard et son inaltérable confiance dans la vie, son invincible optimisme — transformée en un ballet de comédie...

Il fallait du courage pour regarder jusqu'au bout !

J. C.

### TÉLÉVISION

## En direct avec Jacques Freymond : 75 minutes de bavardages

Aucune surprise. Jacques Freymond, journaliste, écrivain, colonel, professeur et directeur de l'Institut des hautes études internationales, est apparu égal à l'image d'Epinal qu'il a brossée de lui-même tout au long de sa carrière : humaniste, curieux de tout, ouvert aux idées nouvelles, homme de dialogue, plein de compréhension pour la jeunesse, esprit de synthèse. Aucun lieu commun ne nous a été épargné : nécessité de la contestation, dialogue avec les étudiants, objection de conscience à respecter (mais M. Freymond n'a pas répondu à la question précise : libre choix entre service armé et service civil ?), étonnante Chine de la révolution culturelle, mais non moins étonnante Suisse avec son esprit pragmatique. Comme de sages écoliers, les deux journalistes ont écouté cette brillante improvisation, se bornant de temps à autre à changer le thème.

Ce soir-là, ce sont ceux qui ont passé par l'institut de M. Freymond qui ont ri... ou grincé des dents. Eux n'ont pas connu l'image d'Epinal ; les couplets sur le dialogue et la participation, ça ne leur rappelle rien. Et pour cause ; dans leurs mémoires : un directeur décidant de tout, réglemens, programmes, réformes ; des professeurs tremblant devant lui. La participation ? Oui, à condition d'être d'accord avec lui.

Si « En direct avec... » doit servir de faire-valoir aux notables de ce pays, eux qui disposent déjà de tous les moyens de communication, c'est une émission superflue. Certes l'interview est un art difficile et la TV romande, mis à part Jean-Pierre Goretta, n'a pas de Desgraupes et de Dumayet. La présence sur l'écran, pendant plus d'une heure, de personnalités de la vie publique, ne se justifie que si les journalistes, oubliant leur politesse bien helvétique, sont prêts à engager un dialogue sans concession qui aille bien au-delà des bavardages de M. Freymond. Au risque et péril de l'invité. Dans ces conditions il y aurait certainement moins de candidats, mais les téléspectateurs y trouveraient leur compte.

J.-D. D.

GENÈVE

## Mme Girardin n'aime pas ça

*L'atmosphère est au chahut. Le ton à l'énervement. « Si j'étais responsable de l'enseignement, un débat comme celui-là n'aurait pas lieu (brouhaha)... Il aurait eu lieu de toute autre manière... Vous vous moquez des contribuables de la ville de Genève... »*

*Quel enseignant ne reconnaîtrait-il pas là ce qui peut arriver dans le meilleur des mondes scolaires? Un adulte qui n'a pas su trouver le contact avec son public; un auditoire adolescent frondeur ou mal disposé. Scène banale. Mais au Collège Rousseau, l'un des trois gymnases du canton, la leçon chahutée a tourné au drame. Parce que le débat était télévisé et projeté en circuit fermé dans d'autres classes. Parce que l'invitée s'appelait Mme Lise Girardin, maire de la Ville de Genève, responsable de la politique culturelle, député au Grand Conseil, représentante de la Municipalité genevoise au Conseil des Etats et membre éminent du parti radical.*

*Le film de la séance a donc été « gelé » séance tenante. L'heure d'enseignement consacrée à de tels débats télévisés supprimée aussi sec par le directeur du Collège. Et une interpellation annoncée au Grand Conseil par la victime à propos de la politique de la télévision scolaire au Collège.*

*Les faits qui ont entraîné ces « punitions » collectives? Ils semblent être de deux ordres. Le ton dépourvu d'aménité avec lequel certains collégiens ont osé s'adresser à cette personnalité représentative de la vie politique et de la femme suisse, sur un fond d'agitation juvénile permanente. Les questions ensuite que certains participants se sont permis de poser sur une politique culturelle qui leur paraît trop favoriser l'art du Grand-Théâtre, trop accorder de considération aux valeurs consacrées (Fr. 150 000. — pour une — fort belle — exposition d'armes suisses, qui n'eut aucun succès public, contre Fr. 8000.— de soutien à l'audacieuse « Blessure » infligée par les artistes contemporains au conformisme local), trop concéder à Mammon (Mme Girardin faisant partie du conseil d'administration de la SBS), en un mot présenter trop de points de rencon-*

*tre avec la politique policière du conseiller d'Etat radical Henri Schmitt envers tous les groupes de jeunes (et moins jeunes) qui ne se sentent plus à l'aise dans notre société.*

*Y avait-il là de quoi s'énerver pendant et après l'émission? Certes les relations entre enseignants et enseignés ont pris une allure plus brutale quelquefois, moins enrobée de politesse hypocrite, depuis l'époque où Mme Girardin enseignait elle-même dans un institut para-universitaire. Mais son métier politique ne lui a-t-il pas appris à donner des coups et, mieux que dans l'enseignement, à encaisser avec sang-froid, sinon avec le sourire?*

### Un piège grossier

*Qu'attendait-elle donc en venant se soumettre aux questions des collégiens de Rousseau? Donner son cours magistral devant une classe subjuguée? Dans ce cas, elle aura pu mesurer tout ce qui a changé à l'école, dans la mentalité des élèves comme dans la pédagogie employée. Défendre une politique culturelle dont elle est la responsable élue? Dans ce cas, son premier devoir était d'écouter les critiques*

## LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

### Une réapparition

Sans émoi, les Suisses alémaniques ont découvert à l'échelle de leurs kiosques à journaux le « Völkischer Beobachter ». Il s'agissait d'une reproduction du numéro du 31 janvier 1933, relatant les premiers pas du ministère Hitler.

Le 31 janvier, mais de 1973, disparaissait la « Neue Berner Zeitung ». Ceux qui ont suivi l'agonie de ce journal constatent qu'il doit être triste pour des journalistes de rédiger pendant des semaines un journal que l'on sait condamné.

Le lendemain, l'« Emmenthaler Blatt » avait changé de titre puisqu'elle devenait « Berner Zeitung » en reprenant les droits d'édition du journal du PAB (aujourd'hui UDC) tout en assurant qu'elle conservait son indépendance politique. On verra...

Kurt Schweizer, ancien rédacteur du quotidien socialiste bernois « TW », le seul qui ne fait pas partie de la chaîne « AZ », signe un éditorial dans le numéro du 1<sup>er</sup> février pour rappeler aux lecteurs que la presse non socialiste peut offrir des occasions de s'exprimer aux partis « bourgeois », mais que ces occasions ne s'offrent pas à la social-démocratie.

Toujours aussi vivante, « AZ-Tribüne » (2/3.2)

réussit sur quatre pages à faire réfléchir au problème de la place des travailleurs dans l'entreprise, à l'évolution idéologique de la social-démocratie et à la candidature du président Nixon au Prix Nobel de la paix.

Paul Klügl, dont nous avons cité l'opinion sur le flottement du franc, publie en première page de « Die Weltwoche » (5) un bref éditorial consacré aux dernières mesures monétaires prises à Berne. Il conclut: « Si le « floating » dure, et tous les signes montrent que ce sera le cas, on aura éliminé tous les énormes soucis administratifs liés à l'introduction, prévue pour le 1<sup>er</sup> avril, du dépôt à l'exportation ».

*et de chercher à y répondre, en tenant compte de la spécificité de l'auditoire qui était devant elle. Et notamment de ne pas tomber dans le piège — très grossier — d'une certaine provocation gauchiste.*

*Mais l'explication de l'incident par la vanité blessée ne saurait suffire. En réalité, à neuf mois des élections cantonales, ce petit fait divers paraît venir fort à propos pour glisser une peau de banane supplémentaire sous les pas du conseiller d'Etat chargé de l'Instruction publique, le socialiste André Chavanne. Et pour prendre acte de la volonté radicale de reconquérir coûte que coûte ce fief historique de l'enseignement public. N'est-ce pas après tout par l'école, comme par la radio et la télévision, que l'on forme l'opinion publique? Encore faut-il, pour qu'une manœuvre soit prise au sérieux, que son thème en vaille la peine. Même nos colonels ont fini par le comprendre sur les pentes du Moléson. Souhaitons donc un bon moment de détente au Grand Conseil genevois lorsque notre grande femme politique, que tout le monde nous envie, lui offrira un nouveau chapitre des gâtés de l'escadron.*

## NEUCHÂTEL

### La propriété contre l'intérêt général

Les considérants du Tribunal fédéral ne sont pas encore connus et les juristes de « Domaine public » devront examiner en détail le dossier du fameux décret sur la protection des sites naturels du canton, du 14 février 1966, auquel le peuple neuchâtelois avait apporté un accord massif le 20 mars de la même année. —

Ce décret, en plus des crêtes et des forêts, protège quelques vignes et grèves. Depuis son adop-

tion, de très nombreux propriétaires ont actionné l'Etat pour réclamer des indemnités.

Au fil des jugements, des recours, des décisions de commissions, on avait pensé, un temps, que les « droits » des propriétaires ne l'emporteraient pas sur l'intérêt général.

#### Des dizaines de millions en jeu

La décision du Tribunal fédéral remet tout en question. Les propriétaires de terrains antérieurement en zone constructible peuvent exiger des indemnités. Quelques dizaines sont en cause ; il pourrait en résulter le versement de dizaines de millions de francs d'indemnités.

A de nombreuses reprises, nous avons pu constater que les tribunaux entérinaient, voire favorisaient la spéculation foncière. La position du Tribunal fédéral va encore plus loin — alors que l'Assemblée fédérale a voté des dispositions urgentes en matière d'aménagement du territoire, en attendant de disposer d'une législation ordinaire complète !

L'absurdité du libéralisme éclate comme rarement. L'Etat sera-t-il contraint de revenir en arrière en supprimant du décret de 1966 les zones protégées litigieuses ?

#### La pollution irrémédiable

La protection de l'environnement passionne les foules. Chaque tuyau d'échappement, chaque cheminée, chaque merde de chien, chaque poudre à lessive est considérée comme une atteinte à la collectivité. Et, pendant ce temps, la Haute Cour place la propriété au-dessus de l'intérêt général et s'oppose donc, en pratique, à ce que les pouvoirs publics puissent stopper la plus grave des pollutions — parce qu'irrémédiable — celle du paysage.

« L'Impartial » a fait du bon travail en faisant éclater ce scandale.

## VAUD

### L'ouverture ou la fermeture

Lors de la prochaine session du Grand Conseil qui s'ouvre le 19 février et qui s'annonce peu chargée, deux débats, issus de motion ou d'initiative socialistes, seront intéressants à suivre. Ils ne déboucheront pas sur des décisions immédiates, mais ils seront significatifs. De quoi s'agit-il ?

D'une prise en considération de la motion de M<sup>me</sup> de Dardel. Elle demande que soit étudiée la possibilité d'accorder le droit de vote aux étrangers, au niveau communal, voire cantonal et à la condition qu'ils aient un permis C qui correspond à 5 ou 10 ans d'établissement.

L'initiative constitutionnelle du député Feignoux prévoit d'abaisser l'âge civique de 20 à 18 ans. Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de consulter le peuple sur cette question.

Les commissions du Grand Conseil s'apprêtent à stopper ces deux propositions. La motion de Dardel ne serait pas prise en considération. Pourtant cette procédure ne préjuge pas des conclusions de l'étude du Conseil d'Etat, dont on connaît sinon la sagesse du moins la pondération. Refuser l'étude, c'est, sur ce sujet délicat, se replier, refuser l'ouverture.

Ne pas permettre au peuple de trancher le problème du droit de vote à 18 ans, qui serait pleinement justifié, pour compenser le poids de la population âgée qui croît en nombre en raison du vieillissement démographique, c'est faire trancher la question par une assemblée, peut-être représentative politiquement, mais moins représentative démographiquement.

Dans les deux cas sera proposée aux députés une réflexion sur notre démocratie. Si le Grand Conseil refusait d'entrer en matière, il manifesterait avant tout son goût du repliement sur nos chères habitudes.

C'est si facile de succomber à la douceur répétitive et reconfortante de faire comme avant. On est prié de ne pas déranger !

## Villars-Vert: l'arrogance d'un propriétaire

A la limite des communes de Fribourg et de Villars-sur-Glâne, les immeubles sis à Villars-Vert, et plus particulièrement le numéro 19, propriété du mystérieux «Ensemble de biens Alpha», sont depuis plus de neuf mois au centre d'un dur conflit qui oppose les locataires au porte-parole des propriétaires, M<sup>e</sup> Pierre Jung de Neuchâtel. Mettant en cause quelque 450 locataires, et dévoilant les limites bien fragiles des procédures de conciliation existantes, l'affaire dépasse très nettement le simple cadre local.

### Un grand coup

Le 24 octobre dernier, le Mouvement populaire des familles convoque une conférence de presse pour informer l'opinion publique sur les différents problèmes posés par les récentes mesures fédérales contre les loyers abusifs et soulève à ce propos l'affaire de Villars-Vert. Un mois auparavant en effet, M<sup>e</sup> Jung, gérant de ces immeubles, avait signifié à plusieurs de ses locataires la résiliation de leurs baux, espérant ainsi frapper un grand coup et effrayer des récalcitrants qui contestaient un décompte de chauffage abusif, comme cela fut reconnu plus tard. Stupéfaits, les locataires touchés demandaient au propriétaire-gérant de bien vouloir motiver cette résiliation. Celui-ci répondait qu'il n'est pas d'usage que le propriétaire motive un congé « restant tout de même libre, malgré le « droit au logement », de choisir les locataires qu'il veut ». Dans la même lettre, l'avocat neuchâtelois, bon prince, faisait bénéficier le Mouvement populaire des familles du conseil avisé suivant : « Ne gonflez pas trop vos adhérents de sorte qu'ils ne s'attirent pas des ennuis disproportionnés ».

Le 7 décembre 1972, une entrevue réunit à la Viennoise des représentants des divers intéressés en présence de M<sup>e</sup> Jung. Un terrain d'entente

semble trouvé, l'accord intervenu verbalement devant être confirmé quelques jours plus tard par quatre locataires du numéro 19. C'est compter sans l'entêtement du gérant-propriétaire qui, le 12 décembre 1972, fait brusquement machine arrière et se rétracte sur plusieurs points contenus dans l'accord du 7 décembre. Toujours sur le même ton, M<sup>e</sup> Jung conclut sa lettre du 12 décembre en ces termes : « Car rien n'empêchera les propriétaires, s'ils le décident, lassés de l'attitude revendicatrice et désagréable d'un groupe de meneurs, de garder (l'immeuble, *rédi.*) en partie ou totalement vide pendant un ou plusieurs mois ». Mais le cynisme n'a pas de limites !

Mettant ses menaces à exécution, M<sup>e</sup> Jung refuse catégoriquement le 21 décembre 1972, de pourvoir au remplissage de la citerne à mazout qui ne contient plus assez de combustible pour chauffer l'immeuble jusqu'à la fin de l'année. Se fondant sur un accord soi-disant intervenu lors de l'entrevue du 7 décembre, accord qu'il avait lui-même refusé de contresigner, il rappelle qu'il revenait aux locataires eux-mêmes de commander le mazout, sous réserve d'une ratification par la gérance du choix du fournisseur et du prix de la marchandise : « S'il vous plaît de vivre en kolkhoze, faites-le, mais faites-le bien ».

### Il n'y a pas de petits profits

Se trouvant dans un cas d'extrême rigueur, les locataires passent commande au livreur le plus offrant en cette veille de Noël. Ils constatent en passant que l'usage de la ristourne prend des proportions énormes au désavantage des locataires, le prix du jour du mazout facturé aux locataires étant bien supérieur au prix réel payé par la gérance qui prélève au passage une généreuse commission pour ses faux frais !

C'est de ce dossier chargé qu'est saisie le 30 janvier 1973 la commission de conciliation du Grand Fribourg. Manœuvre ? M<sup>e</sup> Jung se fait représenter par un jeune stagiaire à qui il n'avait donné aucun pouvoir de décision.

Un accord intervient cependant aussi bien sur le décompte de chauffage, sur les arriérés nombreux, sur les sommes consignées, que sur la facture de mazout, acceptée par le jeune stagiaire. Tout est bien qui finit bien ? Ne nous y trompons pas, le compromis doit encore être ratifié dans les quinze jours par le sieur Jung, propriétaire-gérant.

### Le mal est fait

Même si la conciliation intervenait, il faut bien dire qu'elle ne résoudrait pas grand-chose. Les principaux intéressés, devant les pressions exercées notamment par certains co-locataires, ont préféré renoncer à la lutte et ne demandent qu'à s'en sortir sans frais, avant d'aller habiter en d'autres lieux.

Les abus, eux, subsistent !

Preuve en soit cette lettre de la gérance Gérac SA : « Nous remarquons que, ensuite de cette décision, l'immeuble SI Villars-Vert 19 voit le total des frais de chauffage diminuer d'environ 1500 francs par rapport aux trois immeubles route de Villars-Vert 21, 23 et 25 qui lui sont absolument semblables en contenance et en mètres cubes chauffés ». Conclusion de la gérance : « Nous vous saurions gré de ne pas vous en vanter auprès des locataires des autres immeubles ».

## Le shah reconnaissant

Le ridicule de centaines de policiers casqués, armés des derniers gadgets de l'arsenal anticon-testataire, déployés en force pour empêcher la manifestation de protestation contre la venue du shah à Genève et au BIT ; les protestations que leur engagement avait suscitées dans la presse internationale (la locale, Jack Rollan excepté, restant plus réservée) ; tout cela M. Schmitt, chef de la police genevoise, ne l'aura pas supporté en vain. Le shah vient en effet de faire remettre à chaque policier une médaille d'or : grande pour les chefs, petite pour les subordonnés.